REGIE D'ELECTRICITE DE THONES
8 VOIE EUGENE FOURNIER BIDOZ 74230 THÔNES
téléphone 04 50 32 17 17
télécopie 04 50 02 19 30
consultez notre site **:** ***www.ret.fr***
contact **:** ***service-client@ret.fr***

FICHE PRESENTATION STANDARDISEE

Régie d'Electricité de Thônes

RCS Annecy 776 628 976
code APE 3513 Z

TARIF BLEU PARTICULIER OPTION HEURES CREUSES dans le cadre du TARIF REGLEMENTE

en vigueur depuis le 01/08/2023

Puissance souscrite en kVA	*Réglage disjoncteur*		*Prix du terme fixe mensuel en € (TVA à 20%)*	
			Option HC	
	Mono	*Tri*	**HT***	**TTC****
6	30 A	10 A	10,55	**13,23**
9	45 A	15 A	13,30	**16,84**
12	*60 A*	20 A	15,97	**20,36**
15***	-	25 A	18,49	**23,73**
18***	-	30 A	20,98	**27,06**
24	-	40 A	26,27	**34,07**
30	-	50 A	30,97	**40,44**
36	-	60 A	35,74	**46,88**

* Prix HT - hors TVA, CSPE, CTA et taxes locales

*** Prix TTC - incluant toutes les taxes*

La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.

*** puissances non disponibles en monophasé sauf cas exceptionnel selon le réseau et décidé par RET

Puissance souscrite en kVA	*Prix de l'énergie en c€ / kWh (TVA à 20%)*			
	Option Heures Creuses			
	Heures Creuses		**Heures Pleines**	
	HT*	**TTC****	**HT***	**TTC****
6	15,13	**18,28**	20,40	**24,60**
9 à 36	15,13	**18,28**	20,40	**24,60**

1 Taxes :

Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE)) : 0,1 c€/kWh)
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif du 01/08/2021
Taxes locales : Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

date de vigueur TVA à 20 % sur énergie, TICFE, taxes locales sur énergie et prestations
TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA
Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,88 €/an)

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres
La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO_2) (source EDF)

3 Prestations techniques

Horaires d'heures creuses au choix

Choix possibles : (code A) 20h-4h (code D) 1h-7h - 12h30/14h30
(code E) 23h-7h (code C) 1h-7h - 15h30/17h30

Raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17
Géré par la Régie de Thônes - distributeur *voir en fin de fiche les coûts usuels*

4 Révision des prix : *(art 3 CG)*

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : *(art 2 CG)*

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;
Durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

6.1 Suite Résiliation pour passage à un tarif de marché :

Résiliation pour passage à un tarif du marché selon délai standard en vigueur défini dans le catalogue national des prestations du gestionnaire de réseaux

7 Modalités de facturation *(art 4.1 CG)* et de paiement *art (4.2 CG)*

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours
Possibilité de régler par chèque ou en espèces ou Carte Bancaire (bureau,téléphone ou internet)
Option gratuite : par prélèvement; échéance à 18 jours

Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échances de régularisation;

Option gratuite en cas de prélèvement : choix de la date de règlement (date de règlement personnalisée DRP) : (1er 2 ième 3 ième ou dernier jeudi du mois)
Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;
le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais de relance : Avis avant coupure (15 jours après date échéance) : 6,25 € HT
Frais de coupure et rétablissement avant 15h : 48,08 € HT. Ces montants peuvent évoluer sans préavis.

9 Service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : service-client@ret.fr
Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses *: voir ci-dessus dans les différents §*

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification :11,62 € en standard ; avec supplément : 34,19 € en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais de changement de puissance : programmation 1 réglage ou modification 1 appareil : 34,04 € ; programmation 2 réglages : 50,67 € ; avec supplément : 34,19 € en version express sous 5 jours
Toute baisse de la puissance souscrite est gratuite

Relève spéciale à la demande du client : 28,52 €
Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 60,32 €
Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site www.ret.fr.

12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d’affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d’euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de